

**MASTER 2 INGENIERIE DE LE FORMATION ET DES SYSTEMES
D'EMPLOIS**

**UE : DES POLITIQUES EDUCATIVES A L'INGENIERIE
PEDAGOGIQUE.**

MODULE APPLIQUEE

Sujet :

**Liaison entre les systèmes de formation
professionnelle et le marché du travail en Afrique
subsaharienne**



Dossier présenté par :
Hervé ACAPOVI

Sonia DA MATA SPENCER DOS REIS
Rachel-Annette MALOMBE

Sous la direction de :
Mr. Alain MARAGNANI

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| I- Les systèmes de formation professionnelle. | 4 |
| 1.1- Les établissements d’enseignements techniques..... | 4 |
| 1.1.1 Caractéristiques des établissements d’enseignement technique..... | 4 |
| 1.1.2- Quelques critiques à l’encontre des établissements d’enseignements techniques. .. | 4 |
| 1.1.3- Les avantages d’ordre financier. | 5 |
| 1.2-Les centres de formation professionnelle (CFP)..... | 5 |
| 1.2.1- Quelques critiques à l’encontre des centres de formation..... | 5 |
| 1.2.3- Malgré des avantages sur le plan pédagogique. | 5 |
| 1.3- L’apprentissage moderne. | 6 |
| 1.3.1- Quels avantages. | 6 |
| 1.4- L’apprentissage informel. | 6 |
| 1.4.1- Une définition conventionnelle..... | 6 |
| 1.4.3- Les insuffisances de l’apprentissage informel. | 7 |
| 1.1.2 – Les avantages d’un apprentissage informel. | 7 |
| 1.5- L’apprentissage dual. | 7 |
| II- Dans un marché du travail caractérisé par une dominance du secteur informel. | 8 |
| 2.1-La définition et les caractéristiques..... | 8 |
| 2.2 La taille du secteur informel..... | 9 |
| 2.3 Sa part dans les politiques d’emploi et dans les PIB..... | 11 |
| 2.4 Les liens et les relations avec le secteur formel | 11 |
| III- Le secteur informel et la formation professionnelle. | 16 |
| 1- Les dispositifs de formation du secteur informel..... | 16 |
| 2- La formation des actifs du secteur informel..... | 17 |
| 3- La formation formelle et secteur informel | 18 |
| CONCLUSION | 20 |
| Bibliographie..... | 21 |

INTRODUCTION

La question de la formation professionnelle du secteur informel dans le pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) en particulier l'Afrique subsaharienne, est un sujet qui passionne beaucoup les experts de la coopération internationale. En particulier ceux de l'ingénierie des dispositifs de formation à l'international.

Le rôle que joue la formation professionnelle dans le développement socioéconomique des pays est décisif. Dans le cas particulier de l'Afrique, deux voies sont empruntées pour la préparation professionnelle des jeunes apprentis. Dans le système public, la formation professionnelle s'adresse à la minorité de jeunes ayant une éducation secondaire et est orientée vers l'accès aux rares emplois du secteur moderne. Cependant, la majorité des emplois sont situés dans le secteur informel de l'économie. Quant au système traditionnel d'apprentissage dispensé sur le lieu même du travail, il s'avère inadéquat. Ce système d'apprentissage comporte plusieurs faiblesses dont son important conservatisme quant à la transmission du savoir; et son incapacité de former des jeunes en vue de la nécessaire augmentation de la productivité et de la qualité.

Dans le cadre de la réalisation du dossier de PEIP (des Politiques Educatives à l'Ingénierie Pédagogique) pour l'obtention du grade de Master en Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emplois, nous nous sommes intéressés à ce sujet. Il est vrai que plusieurs études ont été faites dans ce domaine depuis les années 90. Mais dans un contexte actuel où l'on parle d'éducation pour tous (EPT) et des objectifs du millénaire (ODM), la question de l'adéquation ou de l'inadéquation des systèmes de formation professionnelle actuelle avec le secteur informel mérite d'être examinée.

L'hypothèse qui sous-tend ce dossier est d'analyser la liaison entre la formation professionnelle et monde de travail dans l'Afrique subsaharienne. Et en déduire les performances économiques qui pourront être obtenues par les actifs du secteur informel quand ils savent combiner formation scolaire technique et apprentissage traditionnel.

I- Les systèmes de formation professionnelle.

La formation professionnelle se définit comme une formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession. Il peut s'agir donc d'une profession agricole, industrielle ou de services. Elle peut se faire aussi à différents niveaux d'éducation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel). De ce fait, la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.

En Afrique subsaharienne, outre les établissements d'enseignements techniques et professionnels formels (privés ou publics), coexistent quatre autres types de formations professionnelles. Le dernier né de ce quadruplé reste le système d'apprentissage dual.

1.1- Les établissements d'enseignements techniques

Les établissements d'enseignement technique sont les fruits de la coopération française avec les pays de l'Afrique subsaharienne. Ces établissements qui offrent des formations de niveaux CAP, BEP et BTS, étaient conçus à la base dans la perspective de former des cadres et des agents techniques destinés à des entreprises publiques. Les enseignements qui sont dispensés dans ces établissements se présentent généralement sous forme de formation initiale et de formation continue.

1.1.1 Caractéristiques des établissements d'enseignement technique.

Ces établissements sont en grande majorité, dotés d'équipements et de programmes anciens. Les programmes de ces derniers ne sont plus adaptés aux évolutions économiques ni à celles des entreprises. Mais ils continuent d'être alimentés financièrement par les taxes de la formation professionnelle. On trouve actuellement dans ces établissements des formations en maçonnerie, carrelage, électricité, de la menuiserie traditionnelle et aussi des formations tertiaires comme la comptabilité, le secrétariat, la communication ... Selon un état des lieux dressé par André Gauron¹, il y a en moyenne un enseignant pour trois-quatre élèves. Aujourd'hui, bon nombre de critiques sont formulés à l'encontre de ce type de formation professionnelle.

1.1.2- Quelques critiques à l'encontre des établissements d'enseignements techniques.

- Ils continuent d'être financés par les taxes de la formation professionnelle alors qu'ils ne répondent plus aux réalités économiques actuelles des pays en développement et en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne.

¹ André Gauron a présidé le Haut Comité économie emploi et a rédigé un rapport sur la formation professionnelle au sein du Conseil d'analyse économique. Au niveau international, il réalise des projets de formation professionnelle pour le compte du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement. Il a présidé un comité d'évaluation sur dix ans de coopération dans le champ du ministère des Affaires étrangères. Il participe enfin au groupe de travail présidé par François Perret, qui a pour mission de redéfinir la stratégie française de coopération en matière d'éducation

- L'inadaptation de la formation à l'emploi .L'offre de formation ne prend pas en compte l'offre d'emploi du marché du travail. Il y a parfois besoin de peu d'effectifs sur certains métiers.
- Le contenu des enseignements est trop théorique.

Dans la grande majorité des pays en développement l'enseignement technique et professionnel ne concerne qu'une très faible part des jeunes. On lui reproche son coût élevé et sa faible efficacité.

1.1.3- Les avantages d'ordre financier.

Il est de toute évidence que ce système ne présente pas que des limites. On lui trouve aussi des points forts aussi bien sur le plan de financement que sur son mode d'organisation. Sur le plan financier, une partie importante des fonds de financement de la formation professionnelle lui est consacrée. Il devient donc le premier bénéficiaire des fonds de financement. Son niveau d'organisation élevé lui permet de pouvoir évaluer et valoriser les résultats obtenus. Ce qui n'est pas toujours le cas des apprentissages informels.

1.2-Les centres de formation professionnelle (CFP).

Ce sont des centres qui offrent différentes formations professionnelles de type formel. Ils ne sont pas trop différents des établissements d'enseignement technique. Ils disposent aussi de programmes d'enseignement officiel préétablis. Actuellement ces centres sont aussi l'objet d'un certain nombre de critiques venant surtout des entrepreneurs. Malgré des points forts qu'on lui connaît.

1.2.1- Quelques critiques à l'encontre des centres de formation.

Ceux-ci leur reprochent un contenu des enseignements trop théorique, une formation pratique inadaptée aux besoins du marché du travail, trop souvent à cause d'une insuffisance chronique de moyens techniques mis à la disposition des élèves. D'autre part, les jeunes diplômés de ces centres s'adaptent difficilement aux conditions du marché du travail, espérant retirer trop rapidement un grand profit de leur type de formation.

L'inefficacité de cette formation est que lorsqu'un jeune est embauché par une entreprise, qu'elle soit moderne ou informelle, l'intéressé doit souvent accepter de compléter sa formation par un apprentissage sur son lieu de travail afin de se familiariser avec les méthodes de travail et les moyens de production avant d'être opérationnels.

1.2.3- Malgré des avantages sur le plan pédagogique.

Sur le plan pédagogique, il apparaît une harmonisation des différents diplômes de fin de formation selon le niveau des qualifications acquises par les apprenants. Le niveau de qualification des enseignants est aussi élevé que ceux des établissements de formation professionnelle. Le déroulement de l'enseignement est structuré suivant un programme bien précis même si ce dernier n'est pas toujours actualisé face aux évolutions actuelles. Ces centres disposent aussi tout au moins un minimum de

matériel didactique pour dispenser un enseignement d'une qualité acceptable si l'on admet que la qualité d'une formation dépend aussi d'une bonne organisation.

1.3- L'apprentissage moderne.

De nombreuses entreprises modernes mettent en place un système de formation interne par apprentissage. Si cette formation devient de moins en moins fréquente étant donné la crise que traverse le secteur moderne dans les économies africaines. Malgré le fait cette formation devient de moins en moins fréquente étant donné la crise que traverse le secteur moderne dans les économies africaines, elle est la plus recherchée par les jeunes demandeurs d'emploi. Pourquoi donc cette demande forte de la part des jeunes ? Sans doute parce qu'elle présente des avantages.

1.3.1- Quels avantages.

En effet, la formation est généralement de qualité parce que, d'une part, les apprentis travaillent sur du matériel récent et performant, et d'autre part, sont ils encadrés par des professionnels compétents issus de l'entreprise. Ce système d'apprentissage a l'avantage de fournir à l'entreprise une main d'œuvre "sur mesure", étant donné que les apprentis apprennent le fonctionnement et le maniement des outils de production qu'ils seront directement amenés à utiliser dans leur caractère professionnelle au sein de l'entreprise formatrice. Les jeunes issus de cette filière de formation sont directement opérationnels. Le secteur moderne le seul contributeur des taxes d'apprentissage. Cette situation fait de lui un bénéficiaire potentiel des ressources collectées. Par ailleurs, l'apprentissage moderne dispose d'un cadre juridique légal qui confère à la formation une reconnaissance institutionnelle.

1.4- L'apprentissage informel.

1.4.1- Une définition conventionnelle.

Citons la définition élaborée par P. Carré et O. Charbonné, dans le cadre de la recherche sur ce sujet. Par convention, "*on appellera ici apprentissage professionnel informel tout phénomène d'acquisition et/ou de modification durable de savoirs (déclaratifs, procéduraux ou comportementaux) produits en dehors des périodes explicitement consacrés par le sujet aux actions de formation instituées (par l'organisation ou par un agent éducatif formel) et susceptibles d'être investis dans l'activité professionnelle*".

Elle se caractérise par l'acquisition de connaissances et de compétences dans le cadre d'expérience de travail et de vie en utilisant des méthodes et des milieux non structurés.

L'apprentissage informel existe dans l'entreprise et il est de première importance. Il est apparu en Afrique subsaharienne beaucoup plus fréquent que les formations formelles diffusées dans ou hors entreprise. Les possibilités de formation informelle sont souvent conçues pour répondre à un besoin particulier à un moment donné. Comme exemple de cadre d'apprentissage informel on peut citer le mentorat.

1.4.3- Les insuffisances de l'apprentissage informel.

Les spécialistes du marché du travail urbain en Afrique subsaharienne s'accordent pour dénoncer le conservatisme et le caractère trop obsolète de ce système. Il en va de même de l'importance prise par la stricte reproduction à l'identique sans une innovation. De nombreuses études ont trouvé des limites à ce système.

- l'insuffisante qualification des maîtres artisans et leur incapacité à théoriser certaines notions ou techniques reste la principale d'entre elles. La grande majorité de ces patrons informels dispose d'un niveau d'instruction assez faible, et se trouve alors dans l'incapacité de transmettre des connaissances théoriques minimales.
- il apparaît aussi une absence de progression pédagogique structurée dans le processus d'apprentissage même si celui-ci comporte, par ailleurs, des phases distinctes d'appropriation du comportement, d'appropriation de l'usage des instruments et, finalement, de participation à l'ensemble des tâches du maître artisan. Mais le plus important reste le contenu de cet apprentissage informel.
- Enfin, l'apprentissage informel est assez éprouvant pour l'apprenti, à cause d'une durée longue (trois à cinq ans), et qui a tendance à s'accroître actuellement. Les patrons retiennent cette main d'oeuvre peu onéreuse le plus longtemps possible, évitant du même coup l'installation de nouveaux concurrents. La durée moyenne de l'apprentissage varie selon les activités, et peut atteindre parfois sept ans.

1.1.2 – Les avantages d'un apprentissage informel.

Le constat de ces insuffisances n'empêche pas que l'apprentissage traditionnel reste un élément clé de la professionnalisation des jeunes dans les pays en développement.

Il possède depuis toujours de nombreux avantages sociaux. L'apprenti et son patron sont généralement unis par des liens familiaux ou ethniques ; les alliances entre les deux familles engagées par ce "contrat" peuvent alors se resserrer. D'autre part, les apprentis sont souvent issus de milieux défavorisés, et le fait d'apprendre un métier dès l'adolescence, leur évite de sombrer dans la délinquance.

Un autre avantage de cet apprentissage informel est le faible coût pour la famille de l'apprenti, contrairement à une formation institutionnelle. Le formateur est lui aussi satisfait de ce système, puisqu'il y trouve un intérêt économique. Il reçoit généralement une somme d'argent pour l'apprentissage, et ne rémunère pas du tout ou très peu la jeune personne qu'il emplit à des fins de production. Il dispose alors d'une main d'oeuvre presque gratuite.

En fin l'apprentissage se présente comme une école de deuxième chance pour les jeunes déscolarisés en situation désœuvrée.

1.5- L'apprentissage dual.

Depuis peu, dans les pays qui ont mis en place des fonds de formation, l'assistance technique, notamment des coopérations germanophones, a permis de faire évoluer certains dispositifs de l'apprentissage traditionnel vers une nouvelle forme

d'apprentissage qui associe un enseignement théorique à l'apprentissage pratique qui s'exerce dans les entreprises informelle. C'est le système d'apprentissage dual qui se pratique en Allemagne.

Il consiste à coupler un processus d'acquisition de compétence pratique en situation de travail et un processus d'acquisition de connaissance théorique dans un centre de formation.

Le rôle central joué par l'apprentissage comme moyen d'insertion professionnelle et sociale et sa capacité à évoluer vers un mode plus structuré de formation militent pour qu'il soit soutenu et amélioré avec l'aide des pouvoirs en place sans pour autant que ces derniers l'intègrent dans les réglementations du système formel.

Ce système innove le système de la formation professionnelle en Afrique et présente un double avantage.

Dans un premier temps, il permet la structuration de l'apprentissage traditionnel en lui donnant une reconnaissance institutionnelle. Reconnaissance qui passe par une harmonisation et une nomination des diplômes ou des certificats de formation. C'est le cas de ce qui se passe au Bénin depuis 2002. En effet, le Bénin a mis en place un cadre réglementaire complet régissant l'apprentissage de type dual et instaurant le diplôme de fin d'apprentissage : le certificat de qualification professionnelle (CQP). Une méthodologie a été mise au point avec les associations d'artisans dans quatre métiers du bâtiment et de l'électricité, et des enseignants et des maîtres artisans ont été formés en vue de l'implantation des formations dans différents établissements publics.

Dans un deuxième temps ce système d'apprentissage issue d'une collaboration tripartite entre les apprentis et leur parents, les acteurs du secteur informel (artisan employeur) et les formateurs qualifiés donne aux formés les compétences qui correspondent aux besoins du marché du travail.

II- Dans un marché du travail caractérisé par une dominance du secteur informel.

2.1-La définition et les caractéristiques.

Selon l'Agence Française de Développement (AFD), le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles qui se distinguent des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

De même, il est constitué d'unités économiques produisant des biens et des services en vue de créer principalement des emplois et des revenus, travaillant à petite échelle, avec un faible niveau d'organisation et une faible division entre capital et travail. Les relations de travail recouvrent étroitement les relations de parenté, personnelles et sociales.

Trois caractéristiques importantes doivent accompagner cette définition :

1. Ces petites unités de production se caractérisent avant tout par le non enregistrement de l'unité elle-même ou des travailleurs, et ce, souvent par

défaut ou incapacité des systèmes administratifs. Cependant, le secteur informel, qui concerne des activités dites "normales" et ne cherchant pas à se cacher, se différencie de l'économie souterraine. Alors que ce dernier fait référence au travail illégal et à la fraude fiscale, les opérateurs du secteur informel ne cherchent pas délibérément à échapper aux réglementations.

2. Une autre caractéristique importante de cette définition est sa distinction entre les activités agricoles et les activités informelles qui, elles, ne sont pas agricoles. Une distinction opérée sur des bases empiriques et non théoriques.
3. Enfin, le concept a souvent été critiqué pour son dualisme. Le terme secteur laisse à penser que deux secteurs sont strictement séparés et qu'il n'y a pas de relation entre les deux. Mais l'adoption de ce terme traduit la volonté d'intégrer le concept dans les systèmes de comptabilité nationale. C'est pourquoi le secteur informel a été défini à partir des caractéristiques de l'unité économique. Donc, selon cette définition, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale.

A l'origine, le secteur informel servait à désigner les activités de petite taille, essentiellement destinées à procurer des revenus de subsistance aux nouveaux citadins, produits d'un exode rural particulièrement important en Afrique subsaharienne notamment, marquée par un cycle de péjorations climatiques, de sécheresse, voire de désertification.

Par la suite, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent ou spontané, se sont démultipliées et consolidées en rapport avec le chômage endémique, en progression constante dans les différents pays africains confrontés à la crise économique et aux conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel initiés sur le continent au cours des années 80 et 90.

Crise économique et croissance urbaine constituent, assurément, les deux mamelles nourricières de l'expansion du secteur informel qui offre un cadre d'insertion socio-économique à des migrants saisonniers et autres agents économiques déflatés ou exclus du secteur moderne, qui y exploitent des unités de production de biens et services en vue de créer principalement des emplois et des revenus.

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le milieu urbain, le secteur informel est à dominante tertiaire (commerce et services). Les activités de production (essentiellement manufacturières) y représentent généralement moins de 50% des effectifs. Dans des pays comme la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad, cette prédominance du tertiaire informel est écrasante. La République Démocratique du Congo et le Burkina Faso se situent à un niveau intermédiaire avec 23% et 29% d'activités manufacturières, alors que le Mali et la Guinée se caractérisent par un secteur informel productif relativement important (47% et 37% respectivement).

2.2 La taille du secteur informel

Les crises structurelles du secteur agricole dans les pays africains ont eu pour effet de favoriser l'exode rural, qui déverse des contingents de ruraux, à la recherche d'un

premier emploi dans le milieu urbain où ils rejoignent des vagues de chômeurs et de déflatés du secteur moderne victimes des politiques d'ajustement structurel.

Pour les uns et les autres, l'emploi informel constitue la seule alternative au chômage, ce qui se traduit par la massification des effectifs du secteur informel, qui représente environ 60% de la population active en Afrique. A noter par ailleurs que, selon les estimations du BIT, le nombre de chômeurs urbains en Afrique devait tripler au cours de la décennie 1990-2000 et passer de 9 à 28 millions de personnes, soit un taux de chômage de 31%.²

Le secteur informel est parvenu en 1990 à représenter près des trois quarts de la population active non agricole en Afrique subsaharienne, contre plus des deux tiers une dizaine d'années auparavant. Dans les huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), le secteur informel représenterait en fonction des définitions nationales entre le quart et la moitié du PIB. Dans ces mêmes pays, pour un PIB estimé en 1998 à 27.000.000 de dollars US, cette proportion se situerait entre 45 et 75%. En Côte d'Ivoire, l'Observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation a estimé en 1995 à 1.628.500 le nombre de personnes travaillant dans le secteur informel, soit 78% des actifs occupés hors secteur agricole.³

Mais il convient de remarquer que la croissance du secteur informel est en général plus extensive qu'intensive, c'est-à-dire que le nombre d'unités économiques a tendance à augmenter, alors que l'emploi en leur sein n'augmente que très faiblement. Ce sont, le plus souvent, des entreprises individuelles qui n'emploient qu'une personne, dans des activités relevant du secteur tertiaire notamment, lesquelles sont dominantes dans la répartition sectorielle des activités. La composante production, moins représentée, crée cependant davantage d'emplois en moyenne.

Le secteur informel, selon la part des emplois qu'il génère, sa contribution au PIB, les revenus qu'il distribue et la satisfaction des besoins qu'il assure en tenant compte du niveau de revenu et du pouvoir d'achat de la population, joue un rôle essentiel dans l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne francophone. L'analyse du secteur informel dans sa dimension économique est nécessaire mais insuffisante pour en cerner l'ampleur et la globalité, qui intègrent des aspects anthropologique, social et culturel. Le secteur informel est l'expression objective de l'existence d'une dynamique des besoins, de la demande. Car, comment créer des activités, fussent-elles de subsistance, donc réaliser une production de biens et services dont la demande n'existerait pas?

L'existence en amont de cette dynamique des besoins en produits et services nécessaires, voire indispensables et inaccessibles au niveau du secteur moderne, pour de larges couches de la population à faible revenu, crée justement en aval cette dynamique de l'offre de la production informelle. La segmentation et l'hétérogénéité des activités informelles constituent ainsi une réponse adaptée du secteur informel aux exigences d'un marché segmenté, en fonction des revenus des différentes couches

² Source : Charnes J. (1998) *Informal Sector, Poverty and Gender*, World Development Report 2001.

³ Source Bureau International du Travail (BIT)

sociales qui se dégradent, particulièrement dans les centres urbains où l'on observe une pauvreté grandissante.

2.3 Sa part dans les politiques d'emploi et dans les PIB

Le Rapport déjà cité du BIT « Vers la promotion d'un travail décent » donne des indications intéressantes sur la montée en puissance du secteur informel. Reprenant des données du rapport de la Banque mondiale de 2001, il indique que, durant la période 1980/1990, le secteur est passé, de façon spectaculaire, d'un taux d'occupation des deux tiers à un taux d'occupation des trois quarts de la population active non agricole de l'Afrique subsaharienne. Il est ainsi devenu le lieu d'emploi possible pour 92 % des femmes, hors secteur agricole, contre 71 % pour les hommes. Durant la même période, plus de 90 % des nouveaux emplois créés l'ont été dans le secteur informel.

L'étude sur les sept grandes métropoles de l'UEMOA, démontre que l'importance du secteur informel relativement à l'emploi est restée stable et même a légèrement augmenté depuis les années 1990 puisqu'il occupe, entre 2001 et 2003, 76,2 % des emplois contre 14,2 % pour le secteur formel privé et 8,4 % pour le secteur public (dont 1,8 % dans les entreprises publiques).

Concernant sa part dans les économies nationales, selon les informations actuellement disponibles des pays africains subsahariens, elle représenterait une proportion importante, entre le quart et les deux tiers, selon que l'agriculture est ou non retenue. On notera cependant qu'un certain nombre de pays n'isolent pas encore ce secteur au sein de leurs comptes nationaux. En revanche, la plupart d'entre eux procèdent à des évaluations qui le prennent en compte implicitement. Les méthodes utilisées pour y parvenir sont assez diverses et dépendent des sources et données.

Ces indications données lors du séminaire de Bamako sur « Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne » (mars 1997) ont peu évolué depuis. Selon des estimations plus récentes, la contribution de l'économie informelle au PIB se situerait entre 25 % et 50 % dans les huit pays de l'UEMOA (Rapport OIT, 2002) et entre 7 % et 38 % dans les 14 pays de l'Afrique subsaharienne (Rapport BIT, 2004). Les chiffres varient selon les modes de comptage nationaux et selon les instruments utilisés de recueil et d'analyse des données. Il n'en reste pas moins que le secteur est non seulement le principal pourvoyeur d'emplois en Afrique subsaharienne, mais que sa contribution au produit national tend à s'accroître en se plaçant souvent en deuxième position après l'agriculture, mais devant le secteur moderne.

2.4 Les liens et les relations avec le secteur formel

En considérant toutes ces données, il ne fait pas de doute que le secteur informel est plus qu'un avatar de l'économie formelle dans lequel on ferait antichambre plus ou moins longtemps avant de passer sur le versant moderne des politiques de développement et d'emploi.

Il représente de fait une forme spécifique de structuration de l'économie des pays en développement centrée sur les différents rôles qu'y jouent les micros et petites entreprises et sur leurs capacités à produire de la subsistance, du revenu et de la croissance adaptée au marché local et national.

Mais l'analyse serait incomplète si elle ne prenait pas en compte, bien que cet aspect soit peu affirmé et étudié, le rôle possible du secteur informel comme sous-traitant à bas prix des entreprises du secteur moderne. Les programmes d'ajustement structurel ont, en effet, situés ces dernières dans un contexte de recherche d'une compétitivité accrue et les ont, en quelque sorte, incitées à recourir aux UPI pour assouplir leurs processus de production et réduire leurs charges.

Comme l'affirmait l'un des responsables économiques du Burkina Faso, « c'est le secteur formel qui crée l'informel par sa capacité à recourir, dans les domaines de la production comme du service, à des fabricants ou des vendeurs de la rue qui lui permettent d'augmenter ses capacités de bénéfice ».

Les liens entre le secteur informel et le secteur formel sont multiformes, compte tenu de la grande diversité des activités informelles, autant par la nature que par la forme d'organisation au sein d'une même activité.

S'agissant de la nature, les activités informelles existent pratiquement dans l'ensemble des secteurs socio-économiques (agriculture, éducation, santé, transport, commerce, artisanat de production, services). Il y a une grande diversité au sein d'une même activité informelle. Ainsi, dans le commerce, le marchand à la sauvette n'a rien à voir avec le commerçant grossiste dans les différents processus de leurs activités (financement, niveau d'investissement, approvisionnement, nombre d'emplois, niveau du chiffre d'affaires). Malgré cette diversité, quelques grands domaines ressortent dans les liens entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie: l'approvisionnement, les flux de financement, les flux de main-d'œuvre, la concurrence, la sous-traitance.

Il convient cependant de faire remarquer qu'il est malaisé de procéder à une délimitation précise entre l'informel et le formel du fait qu'il existe un continuum entre les deux secteurs. En effet, il y a de plus en plus d'acteurs qui interviennent à la fois dans l'informel et dans le formel; d'autre part, de nombreuses activités s'exercent à la fois de manière informelle et formelle, dans le transport et le commerce notamment.

Trois cas de figure peuvent être identifiés: i) il peut exister des liens généraux entre le formel et l'informel; certains acteurs interviennent à la fois dans le secteur formel et dans le secteur informel; enfin certaines activités ne sont ni tout à fait informelles, ni tout à fait formelles: on peut les qualifier de semi formelles.

Liens généraux entre le secteur formel et le secteur informel

· Une caractéristique importante des liens entre le secteur formel et le secteur informel est la fonction d'approvisionnement qui lie le second au premier.

Ainsi, la plupart des activités informelles s'approvisionnent auprès du secteur formel. Il s'agit à la fois des activités de production, de commerce et de services. Pour les activités de production et de service, l'approvisionnement consiste essentiellement à l'achat de matières premières, alors que pour le commerce, il s'agit de l'achat pour la revente.

Dans le domaine du commerce informel, il y a un phénomène qui s'est développé rapidement ces dernières années. Il s'agit de vendeurs ambulants au service d'un

vendeur principal, qui arpentent les rues des villes africaines et proposent directement divers produits (alimentaires, manufacturiers) aux passants et aux automobilistes à l'arrêt. Ils fixent des prix légèrement supérieurs à ceux du vendeur principal et, en cas de vente, bénéficient de la marge réalisée.

Les vendeurs ambulants se trouvent dans une situation sociale très précaire: ils peuvent rester longtemps sans vendre un seul produit. De plus, ils sont assez souvent victimes de rafles et autres tracasseries policières.

Les opérateurs économiques du secteur formel se plaignent régulièrement de la concurrence déloyale que leur livre le secteur informel commercial en milieu urbain. La friperie, qui peut être plutôt considérée comme une activité semi formelle, et qui s'est rapidement développée ces dernières années dans la plupart des pays africains, livre aussi une concurrence importante au secteur textile moderne. Le commerce informel est souvent incriminé dans les importations frauduleuses de produits manufacturés. Outre le manque à gagner considérable que cela pose aux États africains, cette situation engendre des préjudices importants pour les entreprises commerciales structurées et l'industrie locale, qui doivent s'acquitter des charges sociales et fiscales, conformément à la réglementation en vigueur.

· Dans le domaine du financement, les relations entre le secteur formel et le secteur informel sont très importantes, même si c'est le secteur formel qui en bénéficie le plus, car mobilisant une bonne partie de l'épargne informelle, alors que dans le même temps, les acteurs du secteur informel ne bénéficient que d'une faible partie du crédit formel.

L'essentiel de l'épargne informelle est déposée dans les banques. De nombreux micro entrepreneurs du secteur informel disposent ainsi d'un compte bancaire. Il en est de même pour les membres des tontines, mais aussi des caisses populaires d'épargne et de crédit.

Dans le secteur informel, il y a aussi une pratique courante de garanties et cautions mutuelles déposées auprès des banques. Ceci peut éventuellement permettre aux déposants de bénéficier de crédits formels. Mais, dans l'ensemble, le secteur bancaire accorde peu de crédits aux acteurs de l'informel. Ces derniers continuent à financer l'essentiel de leurs activités dans le cadre de leurs propres réseaux (prêt familial, épargne personnelle, appui parental, tontine, caisse ou mutuelle d'épargne et de crédit). Une meilleure organisation des relations entre le secteur bancaire et les circuits de financement informel serait réciproquement bénéfique aux deux secteurs et permettrait ainsi de développer davantage les potentialités des acteurs de l'informel.

· Dans le domaine de la main-d'œuvre, les flux sont plus importants du formel vers l'informel.

Cela s'explique essentiellement par le fait que la majorité des déflatés du secteur moderne (public et privé) se reconvertissent dans le secteur informel. Il en est de même des laissés pour-compte du système conventionnel d'enseignement et des diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer dans le secteur moderne. Cet apport de main-d'œuvre qualifiée en provenance du secteur moderne peut être bénéfique pour le secteur informel, car il permet de concevoir et de réaliser des produits de qualité.

En sens inverse, les flux de l'informel vers le formel ne sont pas encore très développés. Il n'est pas rare cependant de voir des apprentis trouver des emplois qualifiés dans le secteur moderne après leur formation. Mais, compte tenu de la rareté des emplois dans le secteur formel et de l'insuffisance des qualifications professionnelles de la plupart des acteurs de l'informel, ceux-ci ont peu de chance de trouver des emplois dans le secteur moderne.

La sous-traitance est assez représentative des relations de complémentarité qui peuvent exister entre le secteur formel et le secteur informel. C'est une pratique qui se développe au niveau de certaines activités de production, de bâtiment et travaux publics et de services. Elle s'explique essentiellement, d'une part, par le fait que les artisans n'ont pas souvent la capacité de réaliser de gros marchés et, d'autre part, par le fait que les grands entrepreneurs qui gagnent un marché important préfèrent, par souci d'efficacité et de réduction des charges, en sous-traiter une partie.

Le développement de la sous-traitance pourrait ainsi constituer une des réponses aux problèmes de débouchés auxquels font face les artisans. Il faudrait cependant qu'ils améliorent la qualité de leurs prestations dans le cadre de la sous-traitance et que les principaux maîtres d'œuvre rémunèrent davantage les marchés qu'ils sous-traitent. Il faudrait surtout une croissance de la demande.

Le cas des acteurs qui interviennent à la fois dans le formel et dans l'informel

Dans les pays africains, c'est un phénomène massif qui touche plus particulièrement l'ensemble du secteur public moderne (santé, éducation, réalisation d'infrastructures). La plupart des fonctionnaires, parallèlement à leurs activités professionnelles, exercent dans l'informel des activités similaires. L'importance de ce phénomène s'explique en grande partie par la faiblesse des revenus qui ne permettent pas une satisfaction correcte des besoins de base, particulièrement depuis la dévaluation du franc CFA. Cette pratique pénalise beaucoup l'État et la population dans la mesure où la plupart de ces fonctionnaires ne font pas normalement leur travail et, plus grave, nombre d'entre eux font supporter à l'État le coût de leurs activités informelles (par l'utilisation des moyens logistiques et de fonctionnement mis à leur disposition).

La deuxième catégorie d'acteurs est constituée des agents de l'État ou du secteur privé qui investissent dans des activités informelles pas forcément liées à leurs activités professionnelles. Ces acteurs sont également guidés par le souci d'accroître leurs revenus. Ils financent de telles activités, soit avec leur épargne, soit grâce à un financement bancaire. Ils en confient la gestion à un parent ou à un proche. Les activités qu'ils ciblent le plus sont celles qui ne sont pas encore saturées et qui sont en rapport avec les nouvelles technologies (services d'informatique, de secrétariat, cybercafé, télécentre).

L'imbrication organique des activités formelles et informelles est quasi permanente. Qu'il s'agisse des relations commerciales ou de la sous-traitance, de la détermination de l'évolution des secondes par les dépenses du revenu issu des premières, ou encore de la circulation des travailleurs d'un secteur à l'autre. Bien des activités classées comme formelles recèlent des poches d'informalité qui se développent en rapport avec la stratégie généralisée d'externalisation et de sous-traitance auxquelles recourent certaines grandes entreprises, ce qui contribue à l'informatisation de la production et

de l'emploi, avec des conséquences sur la protection réglementaire des travailleurs, et surtout des travailleuses.

III- Le secteur informel et la formation professionnelle.

Les investissements des pays en développement dans le domaine de la formation professionnelle vont massivement vers le dispositif d'enseignement technologique et de formation professionnelle qui lui-même est ciblé prioritairement sur les emplois du secteur formel public ou privé. Comme l'écrit F. Fluitman, « on ne comprend toujours pas pourquoi les gouvernements continuent à investir leurs maigres ressources pour la formation en vue d'emplois pour des secteurs peu demandeurs de main-d'œuvre alors que les gens qui n'ont d'autre solution que de gérer leur propre emploi doivent payer cher des formateurs privés qui ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche »⁴.

Les études faites sur les financements de la formation professionnelle en Afrique francophone montrent que certains fonds de formation mis en place dans le cadre de la promotion de la formation continue et de l'apprentissage ont pris la mesure des enjeux que représente la nécessaire professionnalisation des jeunes et adultes employés hors secteur formel et commencent à interagir sur les systèmes d'enseignement en place⁵.

Il n'empêche que la formation en secteur informel est réalisée principalement, pour les jeunes, dans les systèmes d'apprentissage traditionnel que certains fonds essaient de structurer selon le modèle de la formation duale et, pour les adultes, dans des projets ou programmes qui sont mis en œuvre par les fonds avec le soutien des organisations professionnelles locales et des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

1- Les dispositifs de formation du secteur informel.

Dans le domaine de la formation des jeunes :

Il s'agit essentiellement, pour les jeunes sortant de l'école, des dispositifs d'apprentissage traditionnel mis en œuvre dans les ateliers artisanaux et les micros et petites entreprises. Ces dispositifs restent largement dominants dans tous les pays subsahariens. Ils sont caractérisés par la formation sur le tas qui consiste à acquérir, en situation de travail, les techniques de base nécessaires à l'exercice d'un métier. Les différentes analyses faites des types d'apprentissage mis en œuvre (apprentissage sahélien sans durée précise et avec un caractère de mise en production qui l'emporte sur la dimension formation, apprentissage côtier avec durée, contrat écrit et niveau validé) montrent que les jeunes engagés dans le dispositif se heurtent à deux difficultés majeures :

- l'insuffisante qualification des maîtres artisans et leur incapacité à théoriser certaines notions ou techniques,
- l'absence de progression pédagogique structurée dans le processus d'apprentissage même si celui-ci comporte, par ailleurs, des phases distinctes d'appropriation du comportement, d'appropriation de l'usage des instruments et, finalement, de participation à l'ensemble des tâches du maître artisan.

⁴ Fluitman, F. (2002), Il y a travail et travail, Note sur la nature et l'étendue des problèmes de l'emploi en Afrique subsaharienne, Turin.

⁵ Walther R., Gauron A. (2006), *Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Les résultats de l'enquête terrain dans cinq pays d'Afrique*, MAE (à paraître).

Le constat de ces insuffisances n'empêche pas que l'apprentissage traditionnel reste un élément clé de la professionnalisation des jeunes. Depuis peu, dans les pays qui ont mis en place des fonds de formation, l'assistance technique, notamment des coopérations germanophones, a permis de faire évoluer certains dispositifs de l'apprentissage traditionnel vers les méthodes et rythmes de l'apprentissage dual. Le rôle central joué par l'apprentissage comme moyen d'insertion professionnelle et sociale et sa capacité à évoluer vers un mode plus structuré de formation militent pour qu'il soit soutenu et amélioré avec l'aide des pouvoirs en place sans pour autant que ces derniers l'intègrent dans les réglementations du système formel.

Dans le domaine de la formation continue des adultes :

Il n'existe pas, à ce niveau, de dispositif institué et l'autoformation reste la voie la plus habituelle de formation des actifs du secteur, notamment dans le secteur des services.

Cependant, en Afrique subsaharienne, certains fonds de formation ont commencé à mettre en place des actions de formation continue en direction des membres des organisations professionnelles d'artisans, de commerçants ou d'agriculteurs. L'OIT a mis au point des outils et contenus de formation susceptibles de renforcer la capacité de gestion et d'organisation des responsables d'unités de production et de service. La coopération française a aidé à créer des outils d'observation et d'études ainsi que des cellules d'expertise permettant d'analyser les besoins de professionnalisation de divers acteurs économiques. Mais ces actions restent, pour le moment, trop marginales pour constituer une véritable alternative à l'absence de formation des adultes employés dans le secteur informel.

L'Afrique du Sud constitue dans ce domaine un exemple à part dans la mesure où elle a mis au point, dans le cadre de son plan de développement stratégique national, des outils et méthodes de formation adaptés spécifiquement aux acteurs du secteur informel.

2- La formation des actifs du secteur informel

Les résultats statistiques de l'enquête de centre de recherche en économie du développement montrent clairement qu'il y a une relation directe entre les niveaux de scolarisation des jeunes sortis de l'école et le type d'emploi occupé. Ainsi, dans les sept métropoles enquêtées, les employés du secteur public cumulent en moyenne 11,3 années de scolarité contre 8,2 pour les employés du secteur privé et seulement 3,5 pour les travailleurs du secteur informel (dont seulement 17,9 % sont des employés au sens « salarié » du terme). Ces résultats sont la preuve que le système éducatif dans les pays subsahariens joue davantage un rôle de sélection des emplois (plus on est haut dans la hiérarchie scolaire plus on a des chances d'accéder à un emploi public) qu'un rôle de préparation à l'emploi (les emplois du secteur informel se caractérisent essentiellement par une absence de niveau scolaire).

Une étude réalisée dix années auparavant pour le compte de l'OCDE⁶ permet, malgré son ancienneté, de percevoir de manière plus fine les liens qui existent entre l'enseignement de base et l'apprentissage en secteur informel.

Elle met d'abord en évidence que rares sont les chefs d'entreprise qui sont passés antérieurement par l'enseignement technique ou l'école professionnelle.

Seulement 11 % des chefs d'entreprise ont reçu une formation professionnelle de base et seulement 7 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une formation continue hors apprentissage, 39 % d'entre eux n'ont jamais, fréquenté l'école et 17 % n'ont pas fini leurs études primaires.

Elle révèle ensuite des données significatives sur les parcours des apprentis. Tout en soulignant que leur niveau d'instruction a tendance à s'élever comparativement à celui de leur patron, elle démontre que les jeunes sortants de l'école, et même de l'enseignement secondaire, doivent passer par l'apprentissage et l'expérience de travail s'ils veulent réussir dans le secteur informel et notamment accéder à la responsabilité de chef d'entreprise. Elle en tire deux conclusions que l'étude AFD devra prendre en compte dans son approche de la formation en secteur informel :

- Un niveau élevé d'une scolarisation suivie immédiatement par une phase d'apprentissage raccourcit le temps nécessaire à un jeune pour devenir son propre patron,
- L'apprentissage constitue le type de formation le plus important pour accéder à l'emploi et à l'entrepreneuriat quelque soit par ailleurs le niveau d'instruction, car lui seul leur permet d'acquérir les compétences professionnelles et comportementales exigées par un parcours professionnel en secteur informel.

Il y a donc lieu de combiner et non d'opposer éducation de base et apprentissage/formation professionnelle dans les micros et petites entreprises.

3- La formation formelle et secteur informel

Il n'existe pas, en Afrique subsaharienne, de véritable dispositif de formation professionnelle initiale mais plutôt des dispositifs d'enseignement technologique et de formation professionnelle (ETFP) qui sont à la fois centrés sur les emplois du secteur formel et sur l'acquisition de connaissances et compétences générales souvent déconnectées de la situation générale du marché du travail.

Les caractéristiques de cet ETFP sont souvent « des équipements peu performants et obsolètes, des professeurs défaillants et peu motivés, des formations orientées principalement vers l'acquisition de diplômes alors que, faute de débouchés et de reconnaissance par les entreprises, les élèves sont conduits à rejoindre le secteur informel, un manque d'autonomie financière des établissements, et l'inexistence, enfin, de la formation professionnelle continue »⁷.

⁶ Birks, S., Fluitman, F. et al (1994), *Acquisition de compétences dans les micro-entreprises : leçons tirées de l'Afrique de l'Ouest*, Documents techniques du Centre de Développement, OCDE-Banque mondiale-BIT.

⁷ Gauron, A. (2006), *Rapport sur le fonds de formation du Mali*.

Les choses sont cependant en train de bouger dans la mesure où les pays se sont rendu compte de l'inadéquation de l'offre existante aux besoins de l'économie. Elles sont notamment en train d'évoluer sous la pression des fonds de formation qui, par leur mode de gestion partenariale entre pouvoirs publics, partenaires sociaux et organisations professionnelles, ont introduit des dynamiques de formation adaptées aux besoins et à la demande des unités de production et de service informelles.

Ainsi, le Mali souhaite développer à l'horizon 2015, en complément de l'ETFP, un dispositif de formation qualifiante et par apprentissage qui concernerait les premiers niveaux de qualifications et, surtout, donnerait aux 60% de jeunes déscolarisés à l'issue des cycles de l'enseignement fondamental une formation professionnelle visant leur insertion efficace sur le marché du travail.

Au cours des années 2002 – 2005, le Bénin, avec l'appui coordonné des coopérations allemande, française et suisse et en partenariat avec la Fédération nationale des artisans du Bénin, a mis en place un cadre réglementaire complet régissant l'apprentissage de type dual et instaurant le diplôme de fin d'apprentissage : le certificat de qualification professionnelle (CQP). Une méthodologie a été mise au point avec les associations d'artisans dans quatre métiers du bâtiment et de l'électricité, et des enseignants et des maîtres artisans ont été formés en vue de l'implantation des formations dans différents établissements publics. Fin 2005, deux promotions d'apprentis étaient en cours de formation et le premier examen devait avoir lieu mi décembre (pour 300 apprentis).

L'Afrique du Sud, après avoir connu pour raison d'apartheid une séparation complète entre un système éducatif aux mains des blancs et une formation professionnelle continue et par apprentissage ciblée sur l'intégration des populations noires dans le monde du travail, est en train d'introduire la formation en alternance et la professionnalisation en situation de travail dans ses dispositifs d'enseignements secondaire et supérieur. Mais le pays se distingue surtout par sa volonté de mettre en œuvre, dans le cadre des fonds de formation, national et sectoriels, de véritables dispositifs de formation à destination des entrepreneurs du secteur informel, et notamment des agriculteurs noirs en cours d'installation à la suite de la réforme agraire.

Ces quelques exemples, qui rendent compte de la prise en compte des besoins de formation des jeunes déscolarisés ou des adultes actifs dans les secteurs de l'artisanat ou de l'agriculture, ne sont que les indices des débuts de transformation en cours du secteur informel. Ils demanderont à être analysés dans le cadre de l'étude pour bien discerner si ces transformations répondent à une simple logique d'adaptation des systèmes en cours ou si elles prennent véritablement en compte les spécificités économiques et organisationnelles du secteur informel. Ils sont surtout à situer dans la perspective d'un recentrage nécessaire des politiques et moyens financiers des pays concernés vers la prise en compte d'un secteur d'activité sans lequel il n'y a ni emploi possible pour la très grande majorité de la population, ni lutte efficace contre la pauvreté, ni même de développement économique qui ne peut reposer sur la seule activation des entreprises formelles.

CONCLUSION

La principale insuffisance des anciens systèmes de formation professionnels qui se partage le marché est caractérisé par :

- Le « tout école » proposé par la plupart des ministères d'éducation nationale au sein de leurs enseignements techniques, formule tellement coupée des entreprises que les formés, sans avoir acquis de comportement professionnels, se retrouvent massivement au chômage.
- Et le « tout entreprise » pratiqué dans le secteur informel qui leur offre plus de chances d'insertion mais sans acquis pour les perfectionnements ultérieurs nécessaires à leur promotion sociale et au développement des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Face à un défi d'aussi grande taille à relever, le système d'apprentissage de type dual qui évolue actuellement est très rare et mérite de toute évidence d'être développé.

Plusieurs programmes intéressants en cours en Afrique de l'Ouest permettent d'ores et déjà de juger de la pertinence de ce dispositif, de son impact, de ses effets sociaux et économiques. Leur étude comparée peut fournir d'intéressantes indications pouvant améliorer le rendement de futurs programmes. Elle peut enfin nous éclairer sur les acquis pérénisables sur les plans de l'organisation, du financement et du statut de l'apprentissage. L'apprentissage dual reste tout de même à ce jour une solution à approfondir en matière de formation professionnelle adaptée au secteur informel.

Bibliographie.

Documents :

Luttringer Jean-Marie et Alii ; Rapport d'évaluation du projet « projet professionnalisation et emploi au Burkina Faso » 2002.

AFD ; Document de travail ; « Formation professionnelle en secteur informel » rapport d'activité sur l'enquête terrain au Maroc ; Avril 2006.

A. MAGNARANI ; La création d'une expertise internationale en ingénierie des dispositifs de formation professionnelle au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Octobre 2006.

R WALTER ; E FILIPIAK ; La formation professionnelle en secteur informel ; AFD.

R. WALTER ; A. GAURON ; Le financement de la formation professionnelle en Afrique ; Etude de cas sur cinq fonds de la formation ; Institut du Temps Géré (ITG) ; Février 2006.

Philippe CARRE et Pierre CASPAR ; Traité des sciences et des techniques de la formation, 2^e Ed., Dunod, Paris 2004.